VOL. XLVI SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 31 OCTOBRE 1917 No. 52

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.00 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Téléphone : Main [illegible]7

ORGANISATION

On est très occupé dans le monde politique aujourd'hui. Assemblées publiques, réunions de comités, conciliabules secrets. Tout semble marcher rondement. De tous les côtés la lutte se prépare vive et chaude. Des candidatures surgissent de partout. Les ambitions sont nombreuses. Chacun combine ses plans. Chaque parti voit déjà ses candidats élus et chaque candidat en désir se voit déjà vainqueur.

C'est naturel.

Mais chefs et candidats feraient bien avant de se lancer dans l'arène de faire une inspection sur le terrain électoral. C'est là que se décidera toute la question. Le peuple sera le juge suprême.

Une convention régulière composée d'hommes sérieux, représentant les idées de toutes les parties et de tous les groupes de comté est le seul moyen d'arriver à une solution équitable.

Quant on veut la fin, on en prend les moyens.

La discussion franche et ouverte vaut mieux que l'intrigue. Nous l'avons déjà dit. Le monde traverse aujourd'hui la crise la plus terrible que l'on ait jamais vue. Le Canada comme les autres pays est enveloppé par la tourmente. Il doit faire face à l'orage avec calme et bravoure, sans quoi il devra sombrer.

Que les opinions soient partagées, il n'y a rien qui doive surprendre. Le monde ne serait pas monde s'il n'en était ainsi.

L'histoire se répète, voilà tout.

Des problèmes nouveaux vont surgir. Ils seront nombreux, trop nombreux pour être énumérés. Il y en a beaucoup même que l'esprit humain ne peut prévoir.

Questions économiques, droits des différentes races; union des bonnes volontés basée sur le terrain élevé du droit et de la justice; la formation d'un peuple canadien uni par des liens fraternels et non tiraillé par des luttes intestines; développement de toutes les ressources nationales; organisation de toutes les forces vitales de la nation pour entrer fermement sur le terrain de la concurrence mondiale; il faudra au nouveau parlement des hommes compétents et qui représenteront bien les idées du peuple de qui ils auront la confiance et le respect.

L'Union est nécessaire. Elle doit être franche, loyale et audessus de tous préjugés.

La St-Vincent de Paul

Il n'y a peut-être pas au monde de société plus humble et plus généreuse que celle-là. Elle est appelée à panser les blessures de l'âme et du corps. Son but est d'une haute noblesse, son oeuvre par le monde entier est admirable. Elle soulage la misère du pauvre, elle rappelle au riche ses devoirs vis-à-vis son prochain délaissé et malheureux. Elle fait du bien à celui qui reçoit et à celui qui donne. Elle rehausse l'humanité, elle fait appel à l'une des plus belles vertus, la charité. Elle accepte avec plaisir et reconnaissance l'obole du pauvre comme l'offrande du riche. Elle donne l'avantage au pauvre d'aider son semblable, au riche de partager son surplus avec son frère.

Dimanche dernier plusieurs citoyens de la ville ont tendu la main à la population en son nom. Comme toujours la population de Saint-Boniface a donné avec générosité et empressement. L'on n'aime jamais à demander, et pourtant l'on serait porté à dire aujourd'hui que cette mission de quête était un vrai plaisir tant on donnait avec joie.

Presque partout la porte était à peine ouverte que l'aumône était donnée. Des figures souriantes recevaient les visiteurs. On sentait l'union de pensée et le désir général de faire du bien.

L'hiver sera dûr; plusieurs souffriront, un certain nombre en silence et dans le secret. La Saint-Vincent de Paul fera son oeuvre discrètement et chrétiennement. Espérons que bien des misères seront amoindries et que beaucoup d'infortunés seront consolés.

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

La précision dans les renseignements est toujours d'un secours très appréciable dans toute organisation qui a la volonté de faire oeuvre utile. C'est pourquoi un comité adjoint de l'Association s'occupe actuellement à colliger une statistique exacte de nos groupes canadiens-français disséminés dans tout le Manitoba. Nous ne saurions trop engager toutes les personnes auxquelles ils s'adresseront, à leur donner les réponses qu'ils solliciteront.

Les commissaires d'écoles qui ne comptent pas, pour le second semestre, sur les services de leur institutrice actuelle, sont priés de s'adresser au plus tôt, au secrétaire de l'Exécutif, afin de se mettre en relations avec les élèves dont le cours d'Ecole Normale se terminera en décembre prochain.

Les classes ne doivent pas souffrir d'une interruption trop prolongée, lors des vacances de Noël.

L.-P. GAGNON,
Secrétaire de l'Exécutif.

DOSSIER D'UNE VALEUR REMARQUABLE

Le 22ième Régiment est une Gloire pour le Canada et le Québec.

Montréal, Oct.—Le retour au Canada d'un nombre de soldats blessés du 22ième régiment Canadien-Français, actuellement commandé par le Lt.-Col. T. L. Tremblay au front, remet en mémoire les faits glorieux de ce régiment héroique. Ces hommes, portant comme écusson le castor, sont encore sur la ligne de feu y faisant noblement leur part.

Ce fut à Courcelette, le 15 septembre 1916, que le 22ième régiment perdait plus de la moitié de ses hommes et 17 officiers sur 21. Le Lt.-Col. (Major) L. J. Daly-Gingras, adjudant, y fut gravement blessé et décoré du "D.S.O.". Ce régiment lançait à cette date l'attaque la plus heureuse dans l'histoire de la guerre sur la ligne occidentale, chassant l'ennemie de ses positions formidables un très court espace de temps.

Le 22ième régiment était levé à Montréal par le Col. Gaudet qui, après un service de cinq mois comme commandant dans les tranchées, était appelé en Angleterre comme conseil technique du Ministre des Munitions. Il avait été surintendant de l'Arsenal Fédéral à Québec. Le Lt.-Col. T. L. Tremblay, actuellement à la tête de ce régiment est un gradué du Collège Royal Militaire de Kingston.

FEMMES DE FRANCE

L'histoire dira que, dans leur ensemble, les femmes de France ont joué au cours de cette guerre un rôle remarquable.

Elles se sont souvenues des exemples magnifiques de sainte Geneviève, patronne de Paris; de sainte Clotilde, convertisseuse de Clovis; de Blanche, de Castille, l'admirable mère de saint Louis; de la bienheureuse Jeanne d'Arc, libératrice de la patrie, pour ne citer parmi tant d'autres que les plus illustres.

Se sentant soeurs de Jeanne d'Arc, les femme de France ont, pour la plupart, merveilleusement "tenu" et servi le pays, dans le travail des champs, dans le labeur commercial, à l'intérieur de la famille, dans les oeuvres. Par-dessus tout peut-être, par leurs lettres à leurs maris et à leurs fils mobilisés, elles ont soutenu efficacement et réconforté les courages, combattant ainsi très méritoirement à l'arrière pour la patrie.

Qui n'a vu à l'oeuvre quelques-unes de ces femmes courageuses! Pour nous, nous avons été témoin de la vaillance d'un grand nombre. Et, vers elles, va notre sincère admiration.

Serait-il vrai que, dans certaines régions, la correspondance familiale ne serait plus empreinte d'une aussi solide énergie. Après trois ans de guerre, qu'il y ait quelque lassitude, c'est certes inévitable; mais que cette fatigue, éprouvée par tous et contre laquelle c'est un devoir de réagir, rejaillisse sur les sources de courage, ce serait un grand malheur.

Il ne peut s'agir là que de défaillances individuelles. Elles doivent être extrêmement rares parmi les lectrices de la croix.

Et nous venons leur dire que, précisément parce que nous entrons dans la dernière période de la guerre, les femmes de France doivent être, de l'arrière, plus que jamais, des exaltatrices du front, des soutiens moraux de nos soldats.

C'est un devoir envers ceux qu'elles aiment. C'est un devoir envers la patrie.

Chrétiennes de France, recherchez dans votre paroissien la page où est décrite la vie et la grandeur d'âme de la "femme forte" et rendez-vous à ce modèle.

Rappelez-vous que le dévouement à la patrie et la fidélité à se porter à son secours, lorsqu'il en est besoin, est une obligation qu'impose aux consciences le quatrième commandement de Dieu.

Ne laissez pas les esprits sur lesquels s'exerce votre influence s'enliser dans un terre à terre absolu, dans un matérialisme de fait auquel on est exposé dans sa vie militaire.

Insufflez surtout aux coeurs cet héroïme vers lequel tout Français est généralement porté par sa nature, lorsqu'elle ne subit pas d détestables influences. Cette guerre est remplie d'exemples admirables, de dévouements glorieux ou obscurs; aucune époque du passé n'en offre une telle moisson. Enrichissez jusqu'au bout l'écrin national de ces splendeurs morales.

Relevez les âmes très haut vers les régions de l'idéal, vous souvenant que lorsqu'un coeur s'est établi à une certaine hauteur morale, il y demeure habituellement. Et voyez, par conséquent de quelle importance est pour l'avenir de vos familles l'heureuse influence que vous aurez exercé sur vos chers mobilisés pendant la guerre.

Que vos lettres, donc, cordiales, affectueuses, intéressantes, dévouées, soient jusqu'à la fin élevantes, qu'elles demeurent des *sursum corda.*

Quelques esprits à vue courte trouvent à ce sujet une pierre d'achoppement dans la démarche tenter auprès des gouvernements solennelle que le Pape vient de belligérants.

Ce mot de "paix" de "négociations préliminaires en vue d'une paix future" ont-ils donc quelque chose de déprimant? Ce serait une erreur profonde de le croire. Si même on l'a cru à tort au premier abord, ce ne fut qu'une impression passagère, et qui, dans tous les esprits droits, a été vite rectifiée.

Tout le monde à l'heure présente désire la paix il ne saurait en être autrement après les ruines, les ravages, les messacres, les misères de toute sorte qu'une telle guerre entraîne. Mais il est de la plus grande évidence que les nations de l'Entente qui ont combattu pour "la justice et le droit" exigent que ces conditions soient atteintes. Et, comme le temps travaille pour elles et que l'accession de l'Amérique leur est formidable, il est naturel qu'elles attendent avec tenacité d'atteindre leur objectif. Nous sommes les premiers à encourager cet état d'espri, qui faisait dire à l'admirable Castelnau que la victoire des alliés est une certitude "mathématique."

Mais, cela étant établi et connu de tous et les conditions de paix qui en découleront devenant claires, il est possible dès maintenant de les "escompter" et d'établir les conditions de la paix future, de telle manière qu'elles soient celles-la mêmes que cette victoire assurerait. Pourquoi donc ne pas engager de très haut dès maintenant une conversation qu'il faudra bien avoir un jour?

Non seulement cela ne doit pas affaiblir le moral et empêcher de "tenir", mais la condition expresse de succès des négociations ainsi engagées sans aucun armistice, la lutte se continuant, est précisément qu'on soit plus énergiques, plus hardis, plus tenaces plus vigoureux que jamais. Les belles victoires de ces derniers jours ont été d'un admirable à-propos.

C'est pourquoi, femmes de France, nous vous supplions avec la même instance, d'un côté, de voir de bon oeil, d'encourager la négociation demandée par le Chef de l'Eglise et qui, du reste—nous l'avons fait observer—a été déjà commencée ces derniers mois par les chefs des peuples; de l'autre côté, d'appuyer votre patrie par votre intassable dévouement, votre indéfectible et intelligent labeur et par vos lettres à ceux des vôtres qui sont sur le front. Soutenez-les, encouragez-les, excitez-les à ne pas se laisser aller à aucun "cafard", à aucune défaillance.

N'oublions pas l'exemple que nous ne cessons de rappeler ici parce qu'il est éminemment subjectif. Au XVIIe siècle, au cours d'une lutte formidable, qui dura trente ans, très différente certes de la guerre présente, mais qui dressait les unes contres les mêmes nations, les négociations de paix durèrent des années avant le tarité final: Pendant ce temps, on continuait d'être pris en considération.

Femmes de France, encouragez de vos voeux et de vos prières les démarches de paix, mais appuyez de toute votre influence une lutte de la dernière énergie.

En ces heures suprêmes, la patrie compte sur vous.

FRANC.

—La Croix.

LA FRANCE AUX FRANCAIS!

(L'Echo de Paris)

Sous des masques appropriés, le carnaval recommence. Dès aujourd'hui, messieurs les neutres se disposent à passer la main à messieurs les Boches; ils font les lits où ceux-ci coucheront les étrangers et les Français. O nse prépare, au nom des principes de liberté, de fraternité et d'égalité, à faire exploiter par des Allemands déguisés en neutres,—ou pas déguisés du tout,—la France et la Belgique, qu'on a écrasées,—non conquises, de traces a raté: il y a les traces du cambriolage et de l'incendie, il y a le sang sur le parquet, il y a les pierres calcinées, il y a les tombes, les tombes qu'ils ont violées pour y chercher parmi les chairs décomposées les bijoux des mortes d'autrefois et les tombes toutes neuves creusées pour leurs victimes; il y a les clochers démolis par des obus bien pointés; il y a les châteaux démolis à la dynamite; il y a les pommiers sciés à ras de terre, les arbres de nos routes jetés tous d'un côté, l'un près de l'autre, comme les cadavres d'un régiment géant: il ya ce sol bouleversé; il y a les corps de tous ces vieillards, de ces femmes de ces enfants qu'ils ont tués; il y a les peuples menés en captivité, comme aux époques de l'Assyrie et de l'Egypte, car pour Rome même c'était là de la barbarie. Tout cela est bon à exploiter et on s'y prépare. Déjà les hôteliers s'assemblent pour rajeunir leurs syndicats.

(36 linges censurées)

N'y a-t-il pas moyen qu'en France, grâce à l'action des grandes associations de tourisme, on introduise dans les hôtels de province, une propreté hygiénique et qu'on y maintienne de caractère national. Combien vaut mieux une servante accorte que le petit neutre—pas tant neutre—en habit noir graisseux, qui déferle dans les palaces des villes d'eau et y usurpe la place de nos combattants. Les femmes de pays y gagneraient leur vie et on renverrait chez eux tous ces agents d'espionnage que nulle leçon ne corrige.

Il ne faut pas admettre dans la France délivrée des ennemis pour en exploiter et en déshonorer les ruines! Il ne faut pas, sous prétexte d'accomplir plus rapidement l'oeuvre de réparation, permettre que les assassins, les incendiaires, les dynamiteurs viennent s'installer chez nous et ouvrent des magasins d'antiquités fournis de ce qu'ils ont pillé à l'enseigne du gracieux cambrioleur. Sous prétexte que les Hollandais et les Suédois, étant neutres, ne doivent pas souffrir de la guerre, nous les bourrons de délicatesses dont ils font bonne part aux Allemands. Sous prétexte qu'après la guerre on n'aura pas le droit d'empêcher les neutres d'exercer leur industrie, on ne les empêchera pas de se rendre les prêtenom des Boches, après s'être faits leurs prête-pain, leurs prête-nouvelles, leurs prête-papiers et leurs prête-paix. Ce n'est pas tant leur industrie, puisque les besoins de leurs autres industries leur servent de prétexte pour obtenir l'acquiescement des Alliés...

(11 lignes censurées)

Evidemment, ce n'est pas des milords, ni des Boïards: les heureux temps sont passés. Mais on vivote, même chez soi. Et puis il y a l'étranger, avec ses hôtels, et ses palaces où l'on n'a plus de concurrents français, il y a les émissions et les encaissements de chèques. Il y a les expéditions de renseignements. Certaines à la vérité tournent mal ....

(5 lignes censurées)

Mais ce sont les risques du métier.

Est-ce que vous ne trouverez pas qu'après la guerre il sera bon de parler entre Français, entre Alliés, entre gens qui auront connu les mêmes angoisses, souffert les mêmes crises, pleuré les mêmes morts, acclamé les mêmes victoires, qui auront un idéal commun, une haine commune, un mépris commun. Entre soi, vous entendez, les neutres?

Et voici: Il faut que tous les lieux illustres et sacrés de la bataille française et belge soient reconnus, relevés, racontés par des Français, car on assure que des Allemands ou des neutres se préparent à donner de la guerre des vues aussi truquées que leurs récits, des justifications mensongères, la dépêche de Bismarck ou le discours de Bethmann! Ils vont offrir pour un prix minime des guides qu'ils vendront à perte avec une histoire de la guerre à leur façon. Il nous faut à nous dès à présent des guides sur les champs de bataille. Le Touring Club en a déjà sorti: La Bataille de l'Ourcq. Les autres vont suivre.

Il nous faut des auberges françaises, à l'enseigne desquelles chantera à pleine gorge un coq dressé sur ses ergots: le coq hardi qui a vaincu déjà l'aigle bicéphale et qui le terrassera et lui arrachera les plumes, et lui déchiquetera la crête et lui crèvera les yeux. Enseigne de France que nul neutre n'aura le droit d'arborer. Et là nous aurons des servantes à la française, de la cuisine et du vin de France, des auberges françaises, et aux murs les portraits de nos chefs, les vues des villes ruinées, les tableaux les plus émouvants de la guerre; aux murs les cartes de notre pays avec la limite que l'Allemand n'a pu franchir, avec les zones successives des terres reconquises. Et nous dirons au Français qui viendra là, à l'Anglais, à l'Italien, au Russe, au Serbe, à l'Américain du Nord et du Sud, nous dirons: "Voilà ce qu'ils ont fait voilà ce qu'ils auraient fait chez toi. Entre, frère: notre maison est la tienne, car notre combat fut le tien, mais la table n'est pas assez grande pour que nous y recevions ceux qui, après avoir mangé notre pain se sont levés à l'heure où le désastre semblait inévitable; le foyer n'est pas assez vaste pour que nous permettions de s'y chauffer à ceux qui se sont faits la valetaille de l'ennemi; les lits ne sont pas assez larges pour que nous y couchions ceux qui ont préparé les voies de l'ennemi."

Les Etats-Unis nous donnent l'exemple. Il y a bien en France cinq à six cent mille neutres de dix-huit à cinquante ans. Qu'on fasse soldats et qu'on instruise à l'américaine ceux qui ne seront point rentrés avant un mois dans leur chère patrie. Et ce sera là un rude coup de balai!

FREDERIC MASSON,
de l'Académie française.

VERS LA BARBARIE

(L'Action Catholique)

La Presse Associée Canadienne fait écho,—et c'était encore trop d'honneur!—il n'y a pas longtemps, à certaine parlotte d'une troupe de pseudo-médecins assemblés à Chicago, et qui ont recommandé à l'Etat d'autoriser, en la, légalisant, la pratique de l'euthanasie.

En termes moins savants, voici ce que cela veut dire. Ces beaux discoureurs se sont effrayés du nombre grandissant des infirmes et des incurables engendrés non seulement de nature mais encore par les façons de vivre contemporaines. Et ce qu'ils proposent est tout simplement ceci: faisons-nous autoriser à débarrasser la société, en les débarrassant d'eux-mêmes, de tous ces inguérissables, par l'administration d'un anesthésique, ou sorte de chloroforme, tellement efficace, qu'il puisse endormir du coup toute sensibilité, de façon à ce que c'en soit fini, une fois pour toutes. C'est ce genre de mort à base de chloroforme qu'on appelle l'euthanasie! On jure d'abolir ainsi en une minute toute souffrance, et, débarrassée des tristes infirmités humaines, la planète serait devenue tout d'un coup le lieu de rencontre des types d'homme les plus parfaits, tout comme on trouve, au parc d'élevage, les troupeaux de bêtes les mieux notés et les plus recherchés!

Tout cela est bien pauvre, bien païen, bien horrible, mais cela s'est dit, cela s'est écrit à notre frontière, et cela a couru ensuite sur le fil télégraphique de l'Atlantique au Pacifique, du golfe du Mexique à la Rivière-Rouge.

Il est donc à propos d'en discourir deux ou trois minutes, pour faire briller certaines données fondamentales, auxquelles on ne tourne point le dos sans glisser vers l'abîme.

* * *

Mais d'abord, nous trouvons dans America, la très sérieuse revue des Pères Jésuites publiée à New-York, un renseignement fort intéressant. Cette Association Americaine de Médecine progressive, coupable des sottises rapportées plus haut, est si restreinte, que c'est à tort qu'elle s'intitule américaine: on ne peut dire en aucune façon qu'elle représente la Faculté aux Etats-Unis. Mieux que cela, ceux qui la composent n'ont de médecins que le nom: ou vrai, ce sont des amateurs qui ne savent de la médecine que ce qu'ils en ont appris dans leurs sociétés pour la culture éthique, espèces de rendez-vous où il suffit qu'une idée soit un pe uneuve ou batte en brèche le bon sens traditionnel, pour récolter une certaine moisson de partisans. Au fond, ce sont des gens qui ont deux manies,—deux infirmités, sans doute,—celle de la scène et celle de toutes les saturnales de l'esprit. La Faculté et les vrais médecins, tels qu'on les peut juger par le Medical Review of Reviews et le Journal of the American Medical Association, sont, d'après America, opposés à l'euthanasie.

* * *

Et, en effet, il y a de quoi!

Les partisans de la "mort douce" demandent, en somme, la faculté de tuer et de se faire tuer. Un malade souffre trop, à son gré, et on lui dit qu'il ne guérira pas. Son médecin est là, et l'euthanasie est décrétée aux statuts. Lui réclame qu'on le fasse mourir, et le médecin exécute le commandement. Il y a là suicide, complicité de suicide, homicide, toutes choses contre lesquelles sévissent avec la dernière rigueur toutes les législations criminelles vraiment civilisées.

Et ces législations ne font ainsi que satisfaire à l'ordre posé par Dieu. Dieu est le maître du monde créé, il est le maître de l'homme. C'est lui qui, en définitive, insuffle la vie à toute créature humaine, et c'est lui qui éteint, ou qui ordonne d'éteindre, le souffle vital au moment marqué dans ses décrets éternels. Se tuer soi-même ou tuer autrui, par simple caprice humain, c'est donc usurper sur les droits de Dieu.

D'autre part, ce n'est point abuser du cliché ou de la rhétorique que de dire que "la terre est une vallée de larmes". C'est l'exacte peinture de la réalité voulue par Dieu, comme gage de mérite ou de démérite pour le ciel ou l'enfer. De même qu'il y aura toujours des pauvres parmi les hommes, quelque soin qu'on se donne pour abolir la pauvreté, de même il y aura toujours des malades, des infirmes et des incurables. C'est le lot de notre pauvre terre, héritière de la déchéance originelle et du péché. Et c'est en vain que la folie éthique ou l'illuminisme s'en prennent à cet état de choses: vieux comme le monde, il ne s'effacera qu'avec lui.

Sans compter que la pratique de l'euthanasie ouvrirait la porte aux pires généralisations. On stipule qu'il faudrait le consentement du malade. Avant peu, ce consentement ne serait plus recherché. On parle des infirmes, des inguérissables. C'est une façon de débuter. Avant peu, tous les blasés, tous les désespérés, tous les criminels sur le point de choir dans les filets de la justice vengeresse prendraient l'anesthésique, et bonjour! On dit: Tuons tous les incurables. Mais alors, il faudrait un peu tuer tout le monde, car, en un sens, tous les hommes sont frappés à mort, tous meurent un peu plus à chaque heure, à chaque minute.

* * *

On voit à quelles aberrations est capable de s'abaisser l'esprit humain, quand il est soustrait à ces clartés fondamentales projetées sur le monde par le catéchisme et la vraie philosophie, qui ne sont tous les deux, après tout, que la science de Dieu et la science du monde!

Cette pratique païenne de l'euthanasie, très répandue en Allemagne, comme en on ffont foi les bulletins de l'Agence Internationale Roma donnés par nous dans le temps, a malheureusement passé le Rhin. Elle a fait des adeptes en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, dans cet Ouest américain qui est, sous le rapport des fausses théories, un peu comme une sorte de Babel confuse et affolée.

Si des sciologues à même de s'éclairer, pourtant, aux vraies lumières ont pu choir dans de si détestables erreurs, comment voulez-vous que les faux savants qui pérorent et extravaguent dans les sociétés de culture éthique puissent bâtir des systèmes de bon sens! Cela montre quel danger il y a à faire de l'éthique ou de la science sociale loin des jalons fixés par l'Eglise du Christ! Ce sera précisément un des gros problèmes de demain que cette frénésie de la nouveauté, même la plus irrationnelle, rencontrée un peu partout et par laquelle se laissent piper un certain nombre de catholiques, oublieux de leurs vieilles croyances.

En attendant, il y a un moyen facile d'éprouver la sincérité des partisans de la "mort douce". Eux qui se scandalisent si fort du nombre des infirmes et des incurables, que font-ils, qu'ont-ils fait pour aider à combattre les exploiteurs publics de la débauche et de l'ivrognerie, mères d'infirmités!

Cultivez de la graine de plantes-racines.

Les cultivateurs qui mettront de côté quelques racines de choix à l'époque de l'arrachage, cet automne, et qui se décideront à produire de la graine de betteraves, de navets et de carottes en quatité au moins suffisante pour leurs besoins, s'éviteront bien des déceptions en 1919 et à l'avenir. Tout fait prévoir en effet qu'il y aura un manque sérieux de graines de racines, et que l'on ne pourra combler ce déficit qu'en cultivant de la graine sur la ferme même. Choisissez donc parmi les betteraves fourragères, les navets et les carottes, deux douzaines de racines lisses, bien formées, et de la variété que vous préférez. Mettez-les soigneusemen en cave ou en fosse pour attendre le retour du printemps. En avril, dès que le sol est en état d'être labouré, sortez ces racines porte-graines de la cave ou de la fosse et mettez-les en position pour qu'elles puissent produire un récolte de graines. Dans un sol bien labouré ou bien fouillé, faites un sillon ou creusez des trous assez profonds pour que la racine, une fois mise en place, n'ait que le collet exposé à effleurement de la surface du sol. Binez le sol autour de ces plantes comme vous bineriez des pommes de terre. Les tiges porte-graines feront leur apparition très peu de temps après que les racines sont plantées. Ces tiges continueront à se développer pendant la saison, puis en juillet, elles fleuriront et formeront leurs graines. Ce procédé de maturation se continuera en août, et en septembre, la graine sera mûre et prête à être récoltée. Pour les betteraves fourragères, les betteraves de table ou les navets, on coupe toute la plante à la base des tiges, lorsque la graine est mûre. On bat les tiges dès qu'elles sont sèches à l'aide d'un fléau ou d'une planche à frotter, ou encore d'une batteuse, ou on peut aussi serrer la récolte dans un endroit sec pour la battre plus tard quand on a le temps.

Après le battage on nettoie la graine avec les cribles ordinaires ou le tarare à grain. Pour les carottes, on récolte les ombelles de graines lorsqu'elles sont mûres et on les garde jusqu'à ce qu'elles soient prêtes à être battues et nettoyées. Lorsque la quantité de graines est petite, on peut les battre et les débarrasser de leurs tiges en frottant simplement les ombelles sur un crible en fil de fer de la grosseur convenable. Muni d'un crible de 24 pouces sur 30 pouces, une grosse caisse et une bonne paire de gants de cuir, un bon homme peut battre et nettoyer en quelques heures toutes les graines de racines qu'une ferme ordinaire peut utiliser en deux années. Cette graine cultivée sur la ferme vous donnera une meilleure récolte que celle que vous pourriez acheter: elle vous épargnera de l'argent, elle vous évitera des désappointements et vous aurez un approvisionnement assuré. Ne cultivez qu'une sorte de betterave, une sorte de navet et une de carotte. Si vous avez produit plus de graine qu'il ne vous en faut et si vous pouvez en distribuer à ceux qui en manquent dans votre district, vous aurez rendu un grand service au pays.

La partie de cartes donnée dans la salle du Collège de Saint-Boniface, par les Dames Patronesses au profit de l'Orphelinat de l'Hospice Taché a donné la magnifique somme de $400.00.

AU CLUB "LE CANADA"

Les parties de cartes hebdomadaires du club "Le Canada", 282, rue Main, trouvent de plus en plus de faveur parmi les membres et les amis de cette intéressante société. Vingt tables étaient occupées vendredi dernier et malgré cela, plusieurs personnes durent se passer de jouer faute de pdaces. Ce défaut, cependant, sera remédié la semaine prochaine.

Les prix de la cinquième partie de la première série ont été gagnés comme suit: Dames: 1er prix, 1 boîte de chocolate offerte par Liggetts Gordon Drug Co., par l'entremise de son gérant, M. Geo. Roy, Mme A. Gauvin; consolation, Mlle L. Desgagné; Messieurs: 1er prix, une paire de boutons de manchettes offerte par la maison D. R. Dingwall Ltd., M. L. P. Gagnon, Consolation, M. Louis Riel.

A l'issue de la partie de cartes, pendant et après le goûter, de jolis morceaux de piano ont été joues par Mlles M. De Gagné, H. Robert et J. Prendergast tandis que M. J. Ouellette a chanté avec beaucoup de goût et de brio "Les deux Grenadiers."

La prochaine partie, sixième de la première série, aura lieu demain, vendredi, à l'heure habituelle 8 h. 30 du soir.

"C'était superbe! C'était délicieux." Telles étaient les expressions qui sottaient de toutes les expressions qui bouches à la conclusion du programme que M. R. Zanettin le dé- des arts et de littéerature du club voué et habile président du comité la première soirée littéraire de la "Le Canada", avait préparé pour saison 1917-1918.

En l'absence du président, le Dr. L. Benoit, M. A. de Trémaudan occupait le fauteuil de la présidence ayant à sa droite, le conférencier de la soirée, M. l'avocat H. des administrateurs du club, et à Lacerte et M. J. P. Tremblay, l'un sa gauche M. le notaire J. Grymonpré.

Après quelques mots de bienvenue et après avoir expliqué brièvement le but que poursuit le club, le président introduisit le sujet sur lequel devait parler M. Lacerte. "Un aspect de l'après guerre", tel était le titre de la causerie, dans laquelle M. Lacerte se révéla à la fois écrivain de talent, poête et penseur. Quelle sera la position de la race canadienne-française dans la lutte pacifique qui se livrera entre toutes les nations du globe après la gurre? Question grosse de possibilités à laquelle M. Lacerte crut devoir répondre avec beaucoup de raison, que quelle que puisse être cette position il sera au moins bien clair que nous devrons plus que jamais maintenir le culte de la mentalité française pour demurer ce qui nous sommes et poursuivre l'oeuvre que nous a désignée la Providence sur le continent Américain.

La partie musicale du programme fut à la hauteur du ton donné par le conférencier; de l'avis de tous, il eût été impossible d'imaginer quelque chose de mieux coordonné, et de plus varié depuis les deux délicieux morceaux de piano de Mlle C. Dion, la jeune et très habile élève de Mlle Jeanne Poirier jusqu'à la comédie du "Sourd", en passant par les récitations comiques de M. R. Zanettin, les monologues touchants à faire pleurer de Mlle Jeanne Poirier, les chansons vigoreuses de M. Le Franc et l'appel à la charité chanté par Mlle M. Genthon sans oublier les accompagnements tour à tour tendres et vibrants, selon le cas, de Mme C. Delmarque et Mlle A. Marion. Non seulement il n'y eut pas un accroc, mais chaque artiste—c'est bien le terme qui convient—remplit son rôle avec un art parfait, et de façon à exciter le rire ou les larmes, ou telle autre émotion visée par l'auteur.

M. J. Grymonpré, qui prit la parole pour féliciter le conférencier et les acteurs ou artistes à la fin de la soirée, sonna la note juste en disant que le club "Le Canada" et en particulier l'organisateur de cette première séance, M. R. Zanettin, méritaient de grands éloges pour le plaisir sans égal qu'avaient prouvé les personnes qui y avaient assisté.

La salle était pleine. Tout augure bien pour une saison littéraire intéressante au club "Le Canada" cet hiver.

Le diner spécial du dimanche soir au club "Le Canada" est déjà très en faveur parmi les membres et leurs amis.

—Communiqué.

LE "FOYER DU SOLDAT BELGE" DE LOURDES

Le "Foyer du soldat belge de Lourdes" n'a été fondé par aucun décret d'aucune autorité. C'est l'oeuvre, modeste et touchante, des soldats belges eux-mêmes.

Quand la guerre devint un état chronique et que se trouvèrent institués les "congés" réguliers, des permissionnaires belges, en petit nombre d'abord, prirent le chemin de Lourdes. Quelques-uns, pèlerins d'avant la guerre, avaient cédé une fois de plus à l'attirance de la Grotte; d'autres accomplissaient un voeu fait à Liège, à Anvers ou sur l'Ysor.

Ils rencontrèrent sur les bords du Gave, d'autres Belges chassés par l'invasion, des "réfugiés" auxquels la France hospitalière avait fait aimable accueil. On causait ensemble du pays natal, des parents restés là-bas. Les soldats interrogés, racontaient la vie des tranchées. La plus pénible de leurs éprouves—l'aveu en revenait toujours—c'était la séparation d'avec la famille, l'éloignement prolongé du foyer et l'ennui de ne savoir où aller quand il leur arrivait d'obtenir un congé.

Les voici à Londres, ces enfants d'hier qui avaient appris de leur mère à se confier en la Vierge Marie, mère de Jésus et mère des hommes. Ils subissaient déjà le charme du lieu. Ils éprouvaient l'impression, douce et reposante, d'un retour "à la maison". *Bonum est nos hic esse*, dit un soir un étudiant de Louvain qui n'avait pas

(A suivre sur la 3ème page)

CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Avis est par les présentes donné [illegible] le Conseil de la Cité de Saint-[illegible] l'intention de faire et construire [illegible] fera et construira les travaux [illegible] sous énumérés comme améliorations locales, payables par taxes [illegible] (à moins qu'il n'en soit empêché [illegible] chaque respectif par une pétition [illegible] que ci-après mentionnée).

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées la Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au [illegible] de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur la rue ou partie de rue où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent par annee et à un pour cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent par année.

Dans le cas d'égoût, il sera chargé aux propriétés faisant front sur chaque côté de la rue où l'egoût sera construit une somme de deux piastres et cinquante centins par pied de frontage pour le coût de la construction de l'égoût principal dans la rue.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois-cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrage et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée et à prélever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Les améliorations locales projetées et les rues dans lesquelles elles devront être faites ainsi que la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée pour en payer le coût, sont, respectivement comme suit:

Période de cinq ans.

Un trottoir, en madriers, de 4 pieds et 8 pouces de largeur sur le côté ouest de la rue Genthon, de la rue Dubuc à l'avenue Niverville. Coût approximatif, $576.00

Période de vingt ans.

Un égoût souterrain sur l'avenu Taché, de la rue Notre Dame à la limite nord du lot 605, Plan 98. Coût approximatif, $723.77.

Par ordre,
J. B. COTE,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.
25 octobre, 1917.

—52

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une cour sera tenue, conformement à la charte de la Ville de Saint-Boniface, le dixième jour de novembre, A.D., 1917, à deux heures de l'après-midi, afin d'entendre tous les appels ports contre la liste électorale de la Cité de Saint-Boniface pour l'année 1917.

toutes les personnes intéressées sont priés de se présenter à l'endroit et le temps ci-haut mentionnés.

J. C. DUSSAULT,
R. J. SWAIN,
Commissaires-Evaluateurs.

ce 27ème jour d'octobre, 1917.
Daté à Saint-Boniface, Man.



Le ministère des Travaux public recevra jusqu'à 4 p.m., vendredi, le 9 novembre 1917, des soumissions pour l'installation d'un monte-charge à la station postale "A", édifice de l'immigration no 1, Winnipeg, Man., lesquelles soumissions devront ère cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour monte-charge édifice de l'immigration, Winnipeg, Man."

On peut consulter les plans et devis, et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de l'architecte résident, 802 édifice Lindsay, Winnipeg, Man., du commis des travaux, station postale "F", Toronto, Ont., et du surintendant des édifices publics, Montréal, Qué.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 23 octobre 1917.

—52

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Nos lecteurs qui sont arriérés dans la solde de leur abonnement sont priés de se mettre en règle. Une piastre, c'est peu pour un particulier, mais l'accumulation de toutes ces piastres isolées, ça ferait un bien considérable au journal.

LE "FOYER DU SOLDAT BELGE" DE LOURDES

(Suite de la 2ème page)

oublié son latin et lisait l'Evangile. La réplique vint, immédiate, du côté des réfugiés: "Mais alors, dressons une tente de dimension; créons un "Foyer du soldat"; ce sera votre "chez vous" bien à vous, quand vous revindrez". Ainsi fut fait.

Le "Foyer" n'a pas été fondé pour que les soldats vinssent à Lourdes, mais parce que, spontanément, ils y venaient déjà. Les initiateurs du mouvemet ont entraîné leurs camarades. Le flot n'a pas cessé de couler et de grossir. Il a depuis un an, amené à Lourdse 15,000 permissionnaires belges.

Le "Foyer" leur offre un agréable et confortable abri. Ils y disposent d'une salle de réunion, d'une salle de lecture, d'une salle de cor respondance. Ils y trouvent des amis pour les accueillir, des guides pour les conduire. Des cérémonies religieuses s'organisent à leur intention. Des facilités et d'appréciables réductions leur sont octroyés pour les excursions à Cauterets, au cirque de Gavarnie, aux grottes de Bétharram. Les soldats jouissent d'alleurs de la liberté la plus complète dans l'emploi de leurs temps.

Le "Foyer" est présidé par le comte de Beauchamp et administré par une Commission dont les membres résident à Lourdes. A la tête du Comité d'honneur se trouvent la duchesse de Vendôme et Le baron de Broqueville, chef du Cabinet et le général de Ceuninck, Mgr Schoepfer, évêque de Tarbes. ministre de la Guerre, ont accordé leur patronnage à l'ouvre. S. S. le pape Benoît XV lui a donné le précieux encouragement d'un généreux subside.

Les besoins du "Foyer" ne peuvent laisser indifférent le gouvernement belge; car Lourdes est devenu le centre imprévu d'une merveilleuse oeuvre de guerre.

Ce n'est pas seulement l'asile gracieux et tranquille où des exilés trouvent repos et réconfort. C'est le camp d'instrucition où s'apprend le secret d'endurer patiemment, de tenir avec entrain, de s'immoler avec joie. C'est l'usine spirituelle qui redresse les volontés. raffermit les courages et trempe les énergies.

Ah! quel incomparable instrument de victoire, et combien nécessaire!

Car enfin, la supériorité en "matériel humain", en canons, en munitions, en vivres,—si elle existe, —ne suffit pas encore pour donner foi en la promesse de la victoire "mathématiquement certaine." A quoi sert, par exemple, de posséder un gigantesque rouleau compresseur, s'il fait machine en arrière.

(Censuré)

La question du "moral" des troupes est une question vitale.

Le gouvernement du Havre apprécie l'heureuse influence de Lourdes sur le moral des hommes. Il patronne déjà l'oeuvre crée par les soldats belges, à l'ombre de la Grotte. Il ne manquera pas d'accorder généreusement les appuis et les encouragements dont le "Foyer" a besoin pour s maintenir et se développer. Ce sera de sa part un geste de patriotisme éclairé et une preuve nouvelle de sa largeur de vues.

Les catholiques belges—et non seulement eux, mais aussi les croyants des pays alliés—ont une raison impérieuse d'aider le "Foyer". Cette raison, c'est que les soldats belges qui vont à Lourdes prient et qu'en priant ils réparent. En cette heure critique, il est peu d'oeuvre aussi urgentes.

Voici trois ans que dure le jeu, inélégant et discourtois, des prétéritions calculées. Les réalités invisibles sont systématiquement tenues pour inexistantes et la Providence divine traité comme quantité négligeable. Après la guerre à Dieu, la guerre sans Dieu. Penché sur le fleuve de sang qui monte, on se demande où cela mène.

Parce Domine, Parce populo tuo. Grave et lente, cette prière monte de la Grotte dans le calme de la nuit, sous le ciel étoilé. Il y a trois ans, en une nuit d'horreur sous la pluie, de cendres de Louvain en feu, près des murs calcinés de l'Université, nous lancions le même appel éploré à la miséricorde de Dieu *Parce domine.* Ce soir, à Lourdes, ce sont nos soldats qui psalmodient la prière réparatrice des silences blasphématoires.

Voici qu'après une pause, le même choeur de voix entonne les airs de chez nous, où le peuple belge clame sa fierté et son indomptable énergie et que, là-bas au pays envahi, on ne chante plus que dans les églises. Puis le cortège s'ébranle drapeau en tête.

Je salue au passage les défenseurs de Liège, les héros de l'Yser, vaillants ouvriers de la première heure déjà bien oubliés. Demain modestes et silencieux comme leur roi, ils retourneront aux tranchées boueuses, mais avec une foi raffermie, un nouveau courage et un peu de joie saine au coeur.

D'autres aspirent à les remplacer ici. Les catholiques des nations alliées refuseront-ils de leur en fournir les moyens? Je ne puis le croire.

SIMON DEPLOIGE,
Lourdes, septembre 1917.
—*La Croix.*

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

Toute persone se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droit de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

AU SACRE-COEUR

Les prix de la partie du mardi 23 octobre, offerts par Messieurs A. B. Desrochers et J. H. N. Léveillé ont été gagnés par Mlle Irène Viau et Monsieur J. Dill.

La Ligue du Sacré-Coeur qui a organisé la soirée du mardi 26 octobre a eu la satisfaction de constater qu'elle a obtenu le même succès que les précédents, ce qui ne surprend plus personne, car qui dit: soirée au Sacré-Coeur dit: succès. Aussi est-ce avec regret que l'on pense qu'après la partie du mardi 6 novembre prochain, il n'y en aura plus qu'une, avant notre grand bazar.

La Fanfare La Verendrye

Dans la salle des Forestiers Catholiques, avenue Provencher, cette fanfare donnera mensuellement une série de soirées recréatives, dont la première commencera le 7 novembre à 8 heures p.m. Musique de fanfare, chants, jeux de cartes, rafraîchissements, amusements divers feront le menu de chaque soirée.

Nous faisons un appel pressant au public de s'y rendre en foule afin d'encourager de ses applaudissements les généreux efforts des dévoués musiciens de cette fanfare qui, depuis cinq ans, sacrifient sans relâche leur temps, leur argent pour maintenir sur un pied si efficace ce beau corps de musique. Allons donc en foule leur témoigner notre reconnaissance et notre appréciation pour un si beau dévouement.

Admission gratuite.

DISTRIBUTION DE GRAIN ET DE POMMES DE TERRE DE SEMENCE PAR LES FERMES EXPERIMENTALES FEDERALES 1917-1918

Conformément aux instructions de l'honorable ministre de l'Agriculture, il sera fait aux cultivateurs canadiens, au cours de l'hiver et du printemps prochains, une distribution gratuite de semences de grain et de pommes de terre de qualité supérieure.

Les échantillons de grain distribués consisteront en blé de printemps (environ 5 livres), avoine blanche (environ 4 livres, orge (environ 5 livres), et en pois de grande culture (environ 5 livres). Ces échantillons seront envoyés de la ferme expérimentale centrale, à Ottawa, par le céréaliste du Dominion, qui fournira les formules de demande réquises.

Il sera également fait une distribution d'échantillons de pommes de terre par la plupart, des fermes expérimentales; la ferme expérimentale centrale n'en distribuera qu'aux cultivateurs de l'Ontario.

Tous les échantillons seront envoyés gratuitement par la poste. Il ne peut être envoyé qu'un échantillon de grain (et un de pommes de terre) à chaque pétitionnaire. Comme la réserve de ces semences est restreinte, les cultivateurs sont priés d'adresser leurs demandes de bonne heure.

J. H. GRISDALE,

..Directeur des fermes expérimentales.

Chez Nous ET autour de Nous

Mesdames J. Hogue et W. Whiteway de Ashern, Man., sont en promenade chez leur mère, Mme E. Genthon, 37, rue Masson.

Il est question d'augmenter le prix du lait.

Parties de cartes: mardi prochain chez les Artisans et jeudi prochain chez les Forestiers.

THEATRES

Walker — Cette semaine au Walker le grand drame de Ralph Connor "Sky Pilot" des scènes choisis et des sous acteurs. La semaine prochaine, retour de Mina C. Gleason dans "Unborn Child" les prix seront de 25c, 50c, 75c et $1.00. Les matinée spécialement pour les dames, prix 50c et 25c.

Orpheum — Comédie de Tom Barry "Just Around the Corner". Miss Harriet Rempel, rôle principal. Williams et Wolfus, comédie. "Hark, Hark, Hark!". George et Dick Rath, "A Study of Endurance" — Exhibition athlétique. Wilie Weston, chansons comiques. Hazel Moran, "cow girl". Winona Winter, vaudeville, "Golden Girl", "Polish Wedding" "The Fascinating Widow", etc. Ralph Dunbar, chants, danses. Nouvelles dela semaine sur la scène.

Winnipeg — "The Little Girl Forgot" est la pièce pour cette semaine. "Some Baby" a l'affiche pour la semaine prochaine.

Dominion — La semaine prochain les vues animées seront des plusatrayantes, les plus belles scènes qui ont apparues à Winnipeg lundi, mardi et mercredi.

PETITES ANNONCES

A LOUER—Maison moderne, le numéro 223 rue Dumoulin. S'adresser à A. Gauvin, bureau Le Manitoba.

A LOUER — Maison moderne No. 460 rue Saint-Jean-Baptiste. S'adresser à M. Camille Dussault, Hôtel de Ville. —52

..ON DEMANDE—Un servante. S'adresser à Mme Alphonse Lemay, 169 rue Dumoulin, Saint-Boniface. —49

A LOUER—Chambres à louer. S'adresser au No. 101 rue Masson, Saint-Boniface. —49

A VENDRE—A très bas prix et à termes excessivement faciles: le quart sud-est et la moitié Est du quart sud-ouest 24-9-5 East, (Lorette) Manitoba, sauf le Droit de Passage du chemin de fer. S'adresser à MM. Bernier, Blackwood et Bernier, avocats, 401 Somerset building, Winnipeg.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

Pourquoi le Canada a besoin de plus d'Argent

JUSQU'À ce jour la guerre a coûté au Canada environ $700,000,000.

Le Canada a dépensé, en Canada même, plus de $400,000,000 pour ses propres besoins.

Le Canada a dépensé, en Canada et pour l'Angleterre, plus de $300,000,000.

Ce que le Canada dépense pour la Grande Bretagne est en réalité prêté à la Grande Bretagne, et ces montants seront plus tard remboursés ou portés au Crédit du Canada.

La Grande Bretagne a besoin de si fortes sommes d'argent comptant pour financer ses propres dépenses chez elle, pour ses besoins et pour ceux de ses Alliés, qu'elle est forcée d'acheter à crédit au Canada—ainsi qu'elle le fait dans les autres pays où elle peut obtenir du crédit.

Naturellement le crédit de la Grande Bretagne est si bon que les autres pays, pour avoir sa clientèle, sont tout aussi disposés à lui faire crédit que nous le sommes en Canada.

Le Canada désire aider la Grande Bretagne non seulement parce que le Canada recherche la clientèle de la Grande Bretagne, mais parce que le Canada voit, dans la Grande Bretagne, sa même Patrie et aussi la tête de notre vaste Empire.

Pour le Canada ce n'est pas seulement un devoir patriotique mais aussi un devoir filial que de fournir à la Grande Bretagne ce dont elle a besoin pour la guerre, et rappelez-vous que ses besoins sont aussi les nôtres. En plus il est de l'intérêt du Canada de pourvoir aux besoins de la Grande Bretagne et de maintenir ce marché ouvert pour nos produits.

* * *

Nous savons que la Grande Bretagne a besoin de notre blé, de notre fromage, de notre bétail, de nos porcs, et de beaucoup d'articles manufacturés.

Le Canada a également besoin de beaucoup de ces choses, et la somme totale pour les deux pays représente plus de $1,000,000.00 par jour en argent.

Et les producteurs doivent être payés en argent.

Le Canada, pas plus que la Grande Bretagne, ne pourrait acheter à crédit le blé ou le bétail d'un fermier Canadien.

Quelque grande que soit la bonne volonté des fermiers et des autres producteurs de faire crédit à leur pays, il leur serait impossible de le faire parce que eux doivent payer en argent les salaires, le loyer, les matériaux, etc. Il faut donc payer en argent ou en son équivalent.

Voilà pourquoi le Canada dit à la Grande Bretagne: "Je vous prêterai l'argent afin que vous puissiez payer au comptant les producteurs Canadiens pour tout ce dont vous avez besoin.

"J'emprunterai cet argent de mes citoyens de la même façon que vous empruntez de l'argent des vôtres.

"Je veux aussi emprunter de l'argent des citoyens du Canada afin de payer comptant pour tous les produits dont le Canada, aussi bien que la Grande Bretagne, a besoin en Canada."

Voila le rôle pratique et patriotique que joue le Canada afin d'aider à remporter la victoire.

Sans ce crédit le producteur canadien ne pourrait vendre à la Grande Bretagne, et sans ces produits canadiens la guerre serait encore prolongée.

Ainsi donc il est nécessaire que le Canada accorde du crédit à la Grande Bretagne afin que les producteurs mêmes du Canada obtiennent le débouché dont ils ont besoin, et aussi afin que la Grande Bretagne obtienne les produits dont elle a besoin pour remporter la victoire.

* * *

Maintenant comment le Canada obtient-il l'argent avec lequel le Canada et la Grande Bretagne peuvent payer au comptant les produits canadiens?

C'est en l'empruntant des citoyens du Canada par la vente des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds—qui seront émises en novembre.

Et voilà pourquoi les Obligations de la Victoire sont offertes au public, afin de prélever de l'argent pour aider à terminer la guerre.

"Le char fût-il même de feu, il faut que le Canada maintienne l'épaule à la roue."

Et le Canada ne peut maintenir l'épaule à la roue qu'en achetant les

Obligations de la Victoire

"Canada's Victory Bonds"

La semaine prochaine nous vous dirons en cet espace pourquoi le Canada prélève de l'argent en vendant des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds.

Emis par le Comité de l'Emprunt des Obligations de la Victoire—Canada's Victory Bonds—en coopération avec le Ministre des Finances de la Puissance du Canada.

TRIBUNAL D'EXEMPTION

CANADA

LES TRIBUNAUX D'EXEMPTION.

Les Conseils d'exemption ont été constitués de manière à assurer leur indépendance absolue et les soustraire à toute influence quelconque. Il existe 1,250 conseils de ce genre dans le pays, chacun comprenant deux membres, dont l'un nommé par le juge du comté dans le district en cause, et l'autre désigné par un comité mixte du Parlement. Connaissant à fond les conditions particulières en l'endroit où ils doivent siéger, les membres du Conseil sont très bien en mesure d'analyser les causes d'exemption, telles qu'elles leur sont soumises par les hommes appelés.

L'exemption sera accordée à ceux pouvant établir qu'il est d'intérêt national de les conserver dans la vie civile. Il appartient au Conseil d'en décider, après avoir été pleinement renseigné sur chaque cas particulier.

Les causes d'exemption valables (pareilles à celles qui sont reconnues en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis) sont les suivantes:—

(a) S'il est désirable dans l'intérêt national qu'au lieu de servir militairement, l'homme en cause continue à faire son travail habituel;
(b) S'il est désirable dans l'intérêt national qu'au lieu de servir militairement, l'homme en cause soit chargé de quelque travail pour lequel il a de la préférence et un savoir faire particulier;
(c) S'il est désirable dans l'intérêt national qu'au lieu de servir militairement, l'homme en cause continue à apprendre ou à s'exercer en vue d'un travail pour lequel il est en cours d'apprendre et de s'exercer;
(d) Si l'enrôlement de l'homme en cause devait entraîner un préjudice sérieux, à raison de ses obligations d'affaires, ou d'ordre financier, ou de famille;
(e) Si l'homme en cause est infirme ou en mauvais état de santé;
(f) Si l'homme en cause à des scrupules s'opposant à ce qu'il prenne un service de combat, et s'il lui est défendu de le faire par des dogmes ou articles de foi, en vigueur au 6 juillet 1917, de toute dénomination religieuse organisée, existante et bien reconnue au Canada à la même date, étant donné que l'intéressé est un adepte de cette dénomination.
(g) Si l'homme en cause doit être exempté parce que le suffrage lui est refusé en vertu de la loi électorale en vigueur durant la guerre.

Aucune demande d'exemption ne doit être formulée si elle n'est fondée sur l'une ou l'autre des causes indiquées. Et aucun bon citoyen ne doit appuyer une demande d'exemption, ni s'en rendre solidaire, s'il n'est point convaincu qu'elle est présentée en bonne foi.

L'exemption peut être demandée par les personnes directement en cause, ou par leur père et mère, proches parents ou patrons. Les requêtes doivent être présentées sous la forme d'un imprimés, lesquels sont disponibles dans tout bureau des postes, et sont à laisser entre les mains du maître des postes, après avoir été remplis par les requérants. Le maître des postes transmettra le formulaire à un préposé de l'enregistrement, lequel le fera parvenir au Conseil d'exemption compétent. Dès lors, l'intéressé recevra, en temps utile, avis du moment où il devra présenter son cas par devant le Conseil.

Emis par
Le Conseil du Service Militaire.
23SF